



République Française
Département de la Sarthe
Commune de LOMBRON

ARRETE N° 2021 10 12 01
Réglementant le stationnement
devant le 24 rue de Montfort

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2222-1 et 2, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3, L 2213-4, L 2213-5 ;

Vu le code de la Route et notamment ses articles R.44 et R.225,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'Arrêté Interministériel du 15 Juillet 1974 approuvant Le Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu la demande de la Société JOUIE Didier « 1230 route de la Martinière » 72 450 LOMBRON pour la réalisation de travaux au n°24 rue de la Montfort,

ARRETE

Article 1^{er} : Les 2 emplacements situés devant le n° 24 rue de Montfort sont réservés au stationnement des véhicules de chantier de la société JOUIE Didier durant les travaux de terrassement et maçonnerie à partir **du Mercredi 13 octobre 2021 8h et ce durant une période de 2 mois et en fonction des conditions climatiques.**

Article 2 : La signalisation réglementaire de chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux qui sera responsable de tout accident pouvant survenir.

Article 3 : Le Présent arrêté sera affiché de part et d'autre du chantier.

Fait à LOMBRON, le 12/10/2021.



L'Adjoint au Maire,
Claude MEDARD